



Echelle des Sanctions / Réparations

1^{er} niveau	Rappel à la règle	<ul style="list-style-type: none"> - L'enfant lit et explique oralement la règle qu'il a transgressée. - En cas de conflit avec un camarade, celui-ci est réglé autour d'un message clair ou si nécessaire par un appel aux médiateurs. 		
Rappel 1 : Motif :		Rappel 2 : Motif :		Rappel 3 : Motif :
Signature des parents :		Signature des parents :		Signature des parents :
2^{ème} niveau	Après 3 rappels à la règle Réprimande	<ul style="list-style-type: none"> - Après 3 rappels à la règle, l'enfant explique oralement la règle qu'il a transgressée et propose une réparation pour son erreur. - Il perd momentanément un droit : <ul style="list-style-type: none"> - 1- Droit de jouer pendant 5 ou 10 mn - 2 - Droit de manger avec ses amis pendant un repas - 3 -Droit d'utiliser les jeux dans la cour pendant une récréation 		
Réprimande 1 : Motif : Droit perdu : Réparation :		Réprimande 2 : Motif : Droit perdu : Réparation :		Réprimande 3 : Motif : Droit perdu : Réparation :
Signature des parents :		Signature des parents :		Signature des parents :
3^{ème} niveau	Après 3 réprimandes 1 ^{ère} fiche réflexion	<ul style="list-style-type: none"> - Après 3 réprimandes, l'enfant remplit une 1^{ère} fiche réflexion et propose une réparation (lettre d'excuses, tâche d'intérêt général...). - Il est reçu par le chef d'établissement pour l'informer de ses actes. - La fiche est signée par les parents. - Il perd momentanément un droit : <ul style="list-style-type: none"> - 1- Droit de jouer pendant 5 ou 10 mn - 2 - Droit de manger avec ses amis pendant un repas - 3 -Droit d'utiliser les jeux dans la cour pendant une récréation - 4 - Droit de rester avec son groupe classe sur un temps limité à une demi-journée 		
Avertissement 1 : Motif : Droit perdu : Réparation :		Avertissement 2 : Motif : Droit perdu : Réparation :		Avertissement 3 : Motif : Droit perdu : Réparation :
Signature des parents :		Signature des parents :		Signature des parents :



4^{ème} niveau	Après 3 avertissements 2 ^{ème} fiche réflexion	- Après 3 avertissements, l'enfant remplit une 2 ^{ème} fiche réflexion et propose une réparation (lettre d'excuses, tâche d'intérêt général...) - Il est reçu par le chef d'établissement pour l'informer de ses actes. - La fiche est signée par les parents. - Il perd momentanément un droit : - 4 - Droit de rester avec son groupe classe sur un temps limité à une demi-journée - 5 - Droit d'accès à une sortie sportive - 6 - Droit d'accès à une sortie scolaire - 7 - Droit d'accès au self, à l'accueil périscolaire (si les faits y ont lieu)	
Avertissement 1 :		Avertissement 2 :	Avertissement 3 :
Motif :		Motif :	Motif :
Droit perdu :		Droit perdu :	Droit perdu :
Réparation :		Réparation :	Réparation :
Signature des parents :		Signature des parents :	Signature des parents :
5^{ème} niveau	Après 3 avertissements 3 ^{ème} fiche réflexion	- Après 3 nouveaux avertissements, l'enfant remplit une 3 ^{ème} fiche réflexion et propose une réparation (lettre d'excuses, tâche d'intérêt général...) - Il est reçu par le chef d'établissement pour l'informer de ses actes. - La fiche est signée par les parents. - Le chef d'établissement rencontre la famille avec l'élève et l'enseignant de celui-ci, en dehors du temps scolaire pour signifier la gravité de la situation et chercher avec l'enfant et ses parents des solutions (contrat de comportement...).	
6^{ème} niveau	4 ^{ème} fiche de réflexion	Convocation d'une équipe éducative par le chef d'établissement afin de trouver la meilleure solution d'accueil (aménagement, allègement de l'emploi du temps...) en présence si possible du médecin scolaire.	
7^{ème} niveau	Procédure d'Urgence pour fait grave mettant en danger la sécurité des personnes.	Suspension de scolarisation après avis auprès de l'IEN. Cette procédure est déclenchée sans délai, afin de garantir la sécurité des personnes au sein de l'école.	

Cette réflexion menée par l'équipe pédagogique a pour objectif de responsabiliser nos élèves et de les accompagner dans l'amélioration de leur comportement.

L'alliance entre parents et enseignants sur les règles de l'école est primordiale pour créer les conditions du progrès scolaire.

L'équipe pédagogique.

Signature des parents

Signature de l'enfant